

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 35^e année – N° 38 – Mercredi 30 octobre 2013

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Service de l'économie rurale

Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour l'entreprise agricole ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'article 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale à Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, dans les 30 jours.

Entreprise agricole:

— M. Jean-Louis Guenat, route Principale 18,
2807 Pleigne.

Courtemelon, le 21 octobre 2013.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Office de l'environnement

Mise à l'enquête

Concession d'exploitation force hydraulique

Requérant: Berthoud David, rue de la Colline 12, 2830 Courrendlin; auteur du projet: Faivre Energie S.A.

Objet: Concession d'exploitation de chaleur d'eaux publiques.

Ressource concernée: Nappe phréatique des alluvions de la Sorne.

Projet: Chauffage (sans production d'eau chaude sanitaire) du bâtiment, sur la parcelle N° 2354 du ban de Bassecourt.

Genre de construction: Pompe à chaleur eau-eau de puissance 45kW, avec puits de pompage et tranchée d'infiltration des eaux dans la nappe (débit maximum 100 l/min).

Dimensions: Pas de construction en surface.

Déroghations requises: —.

Dépôt public de la demande, jusqu'au lundi 2 décembre 2013 à l'Administration communale ainsi qu'à l'Office de l'environnement. Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser jusqu'à cette date inclusivement à l'Office cantonal de l'environnement. Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité cantonale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (RSJU 701.1).

Saint-Ursanne, le 24 octobre 2013.

Office de l'environnement.

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2013

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

les mercredis 2 janvier, 3 avril, 15 mai, 17 juillet, 31 juillet, 14 août et **25 décembre**

Delémont, décembre 2012.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Beurnevésin

Assemblée communale extraordinaire

mercredi 20 novembre 2013, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 juillet 2013.
2. Discuter et approuver la modification de l'article 1, alinéa 3, du tarif de l'eau annexé au règlement sur le service des eaux du 10 janvier 2003.
3. Revenir sur l'octroi du droit de superficie distinct et permanent accordé par l'assemblée communale du 11 juillet 2013 au Groupe des marcheurs de Beurnevésin et environs pour en porter la durée de 20 à 30 ans.

Beurnevésin, le 23 octobre 2013.

Conseil communal.

Beurnevésin-Bonfol-Vendlincourt

Entrée en vigueur de la convention d'entente intercommunale scolaire

La convention susmentionnée, adoptée par l'assemblée communale de Beurnevésin le 11 juillet 2013, de Bonfol le 4 juillet 2013 et de Vendlincourt le 3 juillet 2013 a été approuvée par le Service des communes le 3 octobre 2013.

Les Conseils communaux ont décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} août 2013.

La convention, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultées aux Secrétariats communaux.

Beurnevésin, Bonfol et Vendlincourt, le 23 octobre 2013.

Conseils communaux.

Les Bois

Convocation du corps électoral

*Complément à la publication parue
dans le Journal officiel du 23 octobre 2013*

Dépôt public

Le nouveau règlement d'organisation, le nouveau règlement sur les élections communales et la modification de règlement communal sur les constructions sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après le scrutin au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions concernant ces dispositions réglementaires seront adressées au Conseil communal jusqu'au 24 décembre 2013.

Les Bois, le 23 octobre 2013.

Conseil communal.

Châtillon

Assemblée bourgeoise

mardi 26 novembre 2013, à 20 heures, à la salle communale (RAB3)

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2013.

2. Budget 2014.
3. Présentation du projet Verger Plus.
4. Divers et imprévu.

Châtillon, le 28 octobre 2013.

Conseil bourgeois.

Courrendlin

Assemblée municipale extraordinaire

lundi 11 novembre 2013 à 19h 45, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation des plans spéciaux « Les Quérattes » et « Route de Vicques ». Rapporteur: M. Bernard Chételat, conseiller communal.
3. Changer la balayeuse et accorder le crédit nécessaire de Fr. 175000.- à l'acquisition d'une nouvelle machine, en collaboration avec la commune de Courroux. Rapporteur: M. Joël Burkhalter, conseiller communal.
4. Consolidation des crédits suivants:
 - a) Installations de tennis: réfection des courts et remplacement de la chaudière, Fr. 141 140.-. Rapporteur: M. Bernard Chételat, conseiller communal.
 - b) Epuration des eaux: assainissement du secteur Champs Mérat, Fr. 110000.-. Rapporteur: M. Vincent Scherrer, conseiller communal.
5. Informations communales.
6. Divers.

Informations: Le procès-verbal de la dernière assemblée municipale est déposé publiquement au Secrétariat communal. Les documents précités sont également disponibles sur le site internet communal www.courrendlin.ch.

Courrendlin, le 28 octobre 2013.

Conseil communal.

Delémont

Abrogation de règlement

En date du 26 août 2013, le Conseil de ville de Delémont a décidé d'abroger le règlement communal ci-après:

— règlement concernant le service des taxis.

Cette abrogation a été approuvée par le Service des communes le 17 octobre 2013. Elle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Delémont, le 22 octobre 2013.

Au nom du Conseil communal.

Le président: Pierre Kohler.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Delémont

Entrée en vigueur des statuts du fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont (FRED)

Les statuts communaux susmentionnés, adoptés par le Conseil de ville de Delémont le 24 juin 2013, ont été approuvés par le Service des communes le 29 août 2013.

Réuni en séance du 21 octobre 2013, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2013.

Les statuts, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Delémont, le 22 octobre 2013.

Au nom du Conseil communal.

Le président: Pierre Kohler.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Ederswiler

Ordentliche Gemeindeversammlung der gemischten Gemeinde Ederswiler

Dienstag, 3. Dezember 2013, 19:30 Uhr, im Mehrzweckgebäude.

Traktanden:

1. Protokoll des Gemeindeversammlung vom 11. Juni 2013.
2. Festsetzung der Steueranlagen, der Liegenschaftsteuer, der Hundetaxe sowie der Gemeindewerksteuer und Besoldungen:
 - Beratung und Beschlussfassung des Budgets 2014.
3. Beratung und Beschlussfassung des Kredits von Fr. 25000.– für die Kanalspiegelung der alten Kanalisationen.
4. Beratung und Beschlussfassung für den Kredit von Fr. 10000.– für das Versickern des Oberflächenwassers, bzw. Meteowassers.
5. Beratung und Beschlussfassung über die Kompetenzerhöhung des Gemeinderates gemäss dem Organisationsreglement Artikel 14 Ziffer 11 und Artikel 35 Ziffer 15 von Fr. 3000.– auf neu Fr. 6000.– und wiederkehrende Leistungen Fr. 3000.–; sowie Anpassung des Artikel 36 von Fr. 3000.– auf neu Fr. 10000.– einmal pro Jahr.
6. Verschiedenes.

Die Unterlagen zu Traktandum 2 liegen 7 Tage vor und 7 Tage nach der Versammlung, sowie die Unterlagen zu Traktandum 5, 20 Tage vor und 20 Tage nach der Versammlung während den üblichen Öffnungszeiten zur Einsichtnahme in der Gemeindeverwaltung auf.

Ederswiler, 24. Oktober 2013.

Der Gemeinderat.

Haute-Sorne

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués les samedi 23 novembre et dimanche 24 novembre 2013 à l'effet de se prononcer sur la question suivante:

1. *Acceptez-vous, selon message du Conseil communal, le règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte de Haute-Sorne?*

Ouverture des bureaux de vote:

Bassecourt: Espace SETAG (1^{er} étage), samedi 23 novembre 2013 de 18 à 20 heures; dimanche 24 novembre 2013 de 10 à 12 heures.

Courfaivre: Ecole enfantine, dimanche 24 novembre 2013 de 10 à 12 heures.

Glovelier: Hall de l'école primaire, dimanche 24 novembre 2013 de 10 à 12 heures.

Soulce: Hall de l'école primaire, dimanche 24 novembre 2013 de 10 à 12 heures.

Undervelier: Ancienne cure, dimanche 24 novembre 2013 de 10 à 12 heures.

Les opérations de dépouillement auront lieu à Bassecourt, dans les locaux de l'Administration communale, Espace SETAG, 1^{er} étage, dès 12 heures.

Dépôt public: Le règlement d'organisation et d'administration est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après le scrutin communal au Secrétariat communal, rue de la Fenatte 14 à Bassecourt, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées au Conseil communal jusqu'au 16 décembre 2013.

Haute-Sorne, le 28 octobre 2013.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Plan spécial «Les Montates»

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Haute-Sorne dépose publiquement durant 30 jours, soit du mercredi 30 octobre au vendredi 29 novembre 2013 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, les documents suivants:

- le plan spécial «Les Montates» – secteur HAg et les prescriptions qui l'accompagnent.

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal, rue de la Fenatte 14 à Bassecourt.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Haute-Sorne, rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, jusqu'au vendredi 29 novembre 2013 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au Plan spécial Les Montates».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Haute-Sorne, le 23 octobre 2013.

Conseil communal.

Porrentruy

Résultat de l'élection communale du 27 octobre 2013

Election à la mairie (2^e tour)

Electeurs inscrits	:	5086
Nombre de cartes rentrées	:	3138
Nombre de bulletins rentrés	:	3133
Participation en %	:	61,69%
Bulletins blancs	:	237
Bulletins nuls	:	42
Bulletins valables	:	2854

Ont obtenu des voix:

Pierre-Arnald Fueg	:	1503
Thomas Schaffter	:	1351

M. Pierre-Arnald Fueg est élu maire de Porrentruy pour la législature 2013-2017.

Porrentruy, le 27 octobre 2013.

Municipalité de Porrentruy.

Rebeuvelier

Approbation de plans et prescriptions

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 23 octobre 2013, les plans suivants:

- modification de l'aménagement local, extension de la zone MA « parcelle 1154 »;
- plan à l'échelle 1 : 500.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Rebeuvelier, le 24 octobre 2013.

Conseil communal.

Rebeuvelier

Entrée en vigueur du règlement concernant l'entretien des chemins, milieux et objets naturels et autres ouvrages collectifs suite au remaniement parcellaire

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Rebeuvelier le 20 novembre 2012, a été approuvé par le Service de l'économie rurale le 15 octobre 2013.

Réuni en séance le 21 octobre 2013, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2013.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Rebeuvelier, le 22 octobre 2013.

Au nom du Conseil communal.

Le président: Vincent Eggenschwiler.

La secrétaire: Patricia Schaller.

Val Terbi et Rebeuvelier

Réglementation locale du trafic

Vu la décision des Conseils communaux du 21 mai 2013 et 28 mai 2013, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers des bateaux, l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, les articles 47 et 50 de l'ordonnance du 6 décembre 1978 sur la police des routes et la signalisation routière, le Service cantonal des ponts et chaussées préavise favorablement la réglementation de trafic suivante:

- Pose d'un signal OSR 2.30 « vitesse maximale 60 km/h » et d'un signal OSR 1.11 « forte montée » au bas de la route du Tiergarten à Vermes, en direction de Rebeuvelier;
- Pose d'un signal OSR 2.30 « vitesse maximale 60 km/h » et d'un signal OSR 1.10 « descente dangereuse » à la sortie du village de Rebeuvelier, en direction de Vermes.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente publication. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, aux Conseils communaux.

Vicques et Rebeuvelier, le 28 octobre 2013.

Conseils communaux.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Courfaivre

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 19 novembre 2013, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Elections :
 - président des assemblées;
 - vice-président des assemblées;
 - conseillers.
4. Budget 2014:
 - a) voter la quotité d'impôt;
 - b) voter le budget 2014.
5. Divers.

Courfaivre, le 23 octobre 2013.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Damphreux-Lugnez

Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 19 novembre 2013, à 20h 15, à la salle paroissiale de Damphreux.

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Nomination de 2 scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Budget 2014.
5. Nomination du président de paroisse.
6. Nomination du secrétaire-caissier.
7. Nomination des membres du Conseil.
8. Nomination de 2 vérificateurs des comptes.
9. Travaux de rénovation à l'intérieur de l'église; discussion et votation concernant 2 devis :
 - a) pour la réparation et le nettoyage des vitraux;
 - b) pour la pose de carrelage au chœur.
10. Parole de l'équipe pastorale
11. Divers.

Damphreux-Lugnez, le 26 octobre 2013

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Fahy

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

jeudi 14 novembre 2013, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépenses nécessaires à la rénovation de la cure suite à l'incendie.
3. Divers et imprévu.

Fahy, le 25 octobre 2013.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Montignez**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 19 novembre 2013, à 20h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2014 et fixer le taux d'impôt.
3. Election du Conseil de la commune ecclésiastique.
4. Election du président de paroisse et du président des assemblées.
5. Election du secrétaire-caissier.
6. Election des 3 membres de la commission de vérification des comptes.
7. Election du représentant de la paroisse au CdOp. du secteur.
8. Divers et imprévu.

Montignez, le 21 octobre 2013.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Montsevelier**Assemblée du budget de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

jeudi 14 novembre 2013 à 20h 15 à la Maison de paroisse.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2014 et quotité d'impôt.
3. Election des autorités de la commune ecclésiastique: notamment d'un-e président-e et de deux membres du Conseil.
4. Modification du règlement de la commune ecclésiastique.
5. Divers.

Montsevelier, le 28 octobre 2013

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Vendlincourt**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 20 novembre 2013, à 20 heures, au collège (salle 1^{er} étage).

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2014.
3. Modification du règlement, article 24: réduction du nombre de conseillers de 7 à 5.
4. Elections.
5. Fête de Noël.
6. Divers.

Vendlincourt, le 28 octobre 2013.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction**Bourrignon**

Requérante: Swisscom Broadcast S.A., Ostermundigenstrasse 99, 3050 Berne; auteur du projet: A. ErEngineering Gmbh, 3068 Utzigen (Berne).

Projet: Installation solaire photovoltaïque sur toiture de la station de radiodiffusion (bâtiment N° 1), sur la parcelle N° 91 (surface 8800 m²), sise au lieu-dit « Les Ordons », zone agricole ZA.

Surface de l'installation: 314 m².

Genre de construction: Installation solaire sur toiture plate.

Dérogations requises: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 novembre 2013, au Secrétariat communal de Bourrignon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bourrignon, le 24 octobre 2013.

Secrétariat communal.

Cornol

Requérante: Jean Châtelain S.à.r.l., bureau d'étude, rue Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert d'entrée et terrasse couverte, pompe à chaleur géothermique, panneaux solaires photovoltaïques, sur la parcelle N° 5034 (surface 892 m²), sise au lieu-dit « Sur La Côte », zone d'habitation HAc, plan spécial d'équipement « Sous Ecré ».

Dimensions principales: Longueur 17 m, largeur 13 m 50, hauteur 4 m 20, hauteur totale 4 m 20.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: béton de teinte grise, lames en bois de teinte brun-rouge; couverture: toiture plate végétalisée.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 novembre 2013, au Secrétariat communal de Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cornol, le 25 octobre 2013.

Secrétariat communal.

Courroux

Requérant: Julien Queloz, Dos les Fosses 2, 2823 Courcelon; auteur du projet: G2S S.à.r.l., atelier d'architecture, 2824 Vicques.

Projet: Transformation du bâtiment N° 2 avec l'aménagement d'un logement supplémentaire, sur la parcelle N° 1055 (surface 853 m²), sise au lieu-dit « Dos les Fosses », zone Centre CAa.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante et briques, isolation; façades: crépissage de teinte blanche, bardage en bois naturel; couverture: tuiles sans changement.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 novembre 2013, au Secrétariat communal de Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courroux, le 30 octobre 2013.

Secrétariat communal.

Courroux

Requérant: H Immobilier S.à.r.l., rue des Merisiers 16, 2800 Delémont; auteur du projet: BTArchitecture, route Principale 11, 2943 Vendlincourt.

Projet: Construction de deux maisons familiales avec garages en annexes contiguës, capteurs solaires thermiques en toiture, viabilisation du secteur avec chemin d'accès et conduites souterraines, sur la parcelle N° 352 (surfaces 581 et 610 m²), sise au lieu-dit «Chemin des Celtes», zone d'habitation HA.

Dimensions principales 2x: Longueur 11 m, largeur 11 m, hauteur 6 m 25, hauteur totale 6 m 25; dimensions du garage: longueur 5 m 80, largeur 4 m 05, hauteur 4 m 09, hauteur totale 4 m 09; dimensions du garage: longueur 7 m 50, largeur 4 m 20, hauteur 4 m 09, hauteur totale 4 m 09.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teintes blanc cassé et grise pour garages; couverture: toiture plate.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 novembre 2013, au Secrétariat communal de Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courroux, le 30 octobre 2013.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérante: Municipalité de Delémont, Services industriels, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une installation photovoltaïque (906 m²) sur la toiture existante du bâtiment N° 63 (bâtiment Wenger S.A.), sur la parcelle N° 912 (surface 7370 m²), sise à la route de Bâle, zone MAb, zone mixte A, secteur MAb (3 niveaux).

Dimensions: Selon plans.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 novembre 2013 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 28 octobre 2013.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: Antalpi Engineering S.à.r.l.; auteur du projet: G.M.S.T. S.A., Cour aux Moines 7, 2900 Porrentruy.

Projet: Transformation des bâtiments N°s 14-16, réaménagement de commerces au rez-de-chaussée et de l'habitation aux étages, sur les parcelles N°s 1059 (surface 77 m²) et 1060 (surface 55 m²), sises à la rue de Fer, zone CAa, zone Centre A, Vieille Ville.

Dimensions: Inchangées.

Genre de construction: Existante; chauffage au gaz.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 novembre 2013 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 28 octobre 2013.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérants: Véronique Christe et Christophe Chételat, rue des Andains 12, 2800 Delémont; auteur du projet: Jean-Marc Joliat, architecte ETS, rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: Transformation et construction d'une annexe (côté sud) du bâtiment N° 11; démolition du garage existant et construction d'un couvert en bois pour 2 voitures, sur les parcelles N°s 1143 (surface 511 m²) et 1144 (surface 344 m²), sises à la route de Porrentruy, zone CB, zone Centre B, approche Vieille Ville.

Dimensions principales: Longueur 5 m 06, largeur 4 m 31, hauteur 4 m 25, hauteur totale 6 m 93. Remarque: Accord écrit des voisins (parcelle N° 1145).

Dimensions du couvert: Longueur 6 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 90.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques alba, isolation périphérique; façades: crépissage gris anthracite; couverture: tuiles existantes; chauffage au gaz existant.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 novembre 2013 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 28 octobre 2013.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: Carrosserie Bourquard S.à.r.l., rue Saint-Maurice 10, 2800 Delémont.

Projet: Agrandissement de la carrosserie existante (côté ouest), déplacement d'un container pour le stockage du matériel et pose d'une tente en PVC au nord pour le stockage (provisoire jusqu'en 2014), sur la parcelle N° 3642 (surface 3618 m²), sise à la rue Saint-Maurice, bâtiment N^{os} 10-12, zone d'activités B.

Dimensions principales: Longueur 17 m, largeur 4 m, hauteur 2 m 24, hauteur totale 2 m 58. Remarques: Accords écrits des voisins (parcelles N^{os} 4475, 4239, 3570).

Dimensions du container: longueur 12 m 22, largeur 2 m 45, hauteur 3 m 50; dimensions de la tente PVC: longueur 28 m, largeur 5 m, hauteur 4 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: panneau sandwich; façades: panneau sandwich; couverture: panneau sandwich; chauffage existant.

Dérogations requises: Article 58 OCAT (distances entre bâtiments).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 novembre 2013 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 28 octobre 2013.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Montfaucon

Requérant: Dorian Dubied, chemin de la Deute 11, 2362 Montfaucon.

Projet: Aménagement d'un troisième appartement dans bâtiment N° 11, pose de 8 m² de panneaux solaires thermiques, sur la parcelle N° 205 (surface

2018 m²), sise au lieu-dit «Chemin de la Deute», localité de Montfaucon, zone Centre CA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: mur en pierre existant; façades: crépissage de teinte grise; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogations requises: Article 67² RCC (longueur lucarne)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 novembre 2013, au Secrétariat communal de Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 28 octobre 2013.

Secrétariat communal.

Saint-Brais

Requérant: André Frésard, Les Prés-Dessous 1, 2364 Saint-Brais.

Projet: Aménagement d'un logement supplémentaire dans bâtiment existant N° 1, nouveau chauffage à bois avec cheminée, pose de 10 m² de panneaux solaires thermiques, sur la parcelle N° 495 (surface 356990 m²), sise au lieu-dit «Les Prés-Dessous», zone agricole ZA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation intérieure; façades: crépissage idem existant; couverture: toiture sans changement.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 novembre 2013, au Secrétariat communal de Saint-Brais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saint-Brais, le 30 octobre 2013.

Secrétariat communal.

Val Terbi

Requérant: Christophe Rich, Aux Viviers 68E, 2829 Vermes.

Projet: Aménagement d'une fenêtre de cave, sur la parcelle N° 788 (surface 3920 m²), sise au lieu-dit «Aux Viviers», localité de Vermes, zone agricole ZA.

Dimensions fenêtre: 100 x 90 cm.

Genre de construction: Fenêtre PVC de couleur blanche.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 novembre 2013, au Secrétariat communal de Val

Terbi à Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vicques, le 28 octobre 2013.

Secrétariat communal.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ de la titulaire, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires met au concours un poste de

vétérinaire officiel-le à 80%-90%

Engagement pour une durée déterminée de 3 ans.

Mission: Le-la vétérinaire officiel-le est chargé-e d'exécuter les missions du SCAV inhérentes au domaine vétérinaire et ainsi de contribuer à la santé publique, à la santé animale et à la protection des animaux. Il-elle collabore à l'exécution du droit sur la protection des animaux, les denrées alimentaires et les épizooties, selon les attributions fixées par le droit fédéral et cantonal, en appliquant les directives de la vétérinaire cantonale et les principes fondamentaux de l'administration. Il-elle assume en particulier la gestion et la surveillance du domaine santé animale (organisation du programme de surveillance annuel élaboré par l'OVF, gestion et surveillance des importations et exportations, participation à la lutte et à la surveillance des épizooties en collaboration avec les vétérinaires officiels et de contrôle).

Il-elle assume en outre la gestion des affaires canines en procédant aux enquêtes relatives aux avis de blessures par morsures, en proposant des mesures et en élaborant des décisions. Il-elle collabore également dans tous les domaines des activités de contrôle du service vétérinaire, notamment les contrôles vétérinaires officiels et les contrôles liés à l'application de la législation sur la protection des animaux.

Exigences: Diplôme fédéral de vétérinaire, formation qualifiante de vétérinaire officiel-le souhaitée. Quelques années d'expérience dans la pratique vétérinaire, en particulier dans le domaine des animaux de compagnie sont souhaitées. Capacité à travailler de manière indépendante, sens de l'initiative, des responsabilités et de l'organisation. Aisance rédactionnelle.

Traitement: Classe 21.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Dr Anne Ceppi, vétérinaire cantonale et cheffe du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, téléphone 032 420 52 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Vétérinaire officiel-le», jusqu'au 15 novembre 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de l'engagement de la titulaire à un autre poste, l'Office de la culture et la Fondation Jules Thurmann mettent au concours un poste de

coordinateur-trice stratégique à 50% pour Jurassica

Mission: Assurer le suivi stratégique et la responsabilité des ressources humaines de la Fondation Jules Thurmann ainsi que suppléer la directrice dans le développement du projet Jurassica. La fonction nécessite de nombreuses relations avec l'administration cantonale.

Exigences: Titre universitaire de niveau master (ou analogue) complété par une formation en management ou RH; référence en matière de conduite de projets; connaissance approfondie des procédures administratives; intérêt pour les questions de vulgarisation scientifique et de développement régional; esprit d'initiative; sens de l'organisation et des responsabilités; bonne connaissance des réalités jurassiennes; aisance dans la communication et la négociation.

Traitement: Classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 2014.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Arlette-Elsa Emch, directrice de la Fondation Jules Thurmann, téléphone 032 420 92 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Coordinateur-trice stratégique Jurassica», jusqu'au 15 novembre 2013.

www.jura.ch/emplois



Le Service de l'information et de la communication met au concours un poste de

chargé-e de communication à 50%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Au sein du Service de l'information et de la communication, vous êtes chargé-e de mettre en œuvre les actions de communication à l'extérieur du Canton afin de valoriser son image. Vous établissez et développez des contacts avec les partenaires internes et externes, vous organisez des campagnes de communication et des événements et vous développez les réseaux utiles au Canton du Jura dans les régions concernées.

Exigences: Diplôme de journaliste ou d'une école de communication, expérience confirmée dans la communication ou le marketing, créativité, entregent, bonne capacité de négociation. Maîtrise des outils informatiques usuels (suite Office).

Traitement: Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2014.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Pierre-Alain Berret, chef du Service de l'information et de la communication, téléphone 032 420 50 50.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chargé-e de communication », jusqu'au 6 novembre 2013.

www.jura.ch/emplois



À la suite de la démission du titulaire et à une redéfinition du profil de poste, le Service de l'informatique met au concours un poste d'

administrateur-trice système

Mission: Sous l'autorité hiérarchique du responsable du support, vous serez responsable de la gestion de la plateforme de virtualisation des postes de travail (VDI) et du déploiement des machines physiques dans une infrastructure VMware View et Mirage. Vous coordonnez, surveillez et collaborez à la gestion des TIC. Pleinement intégré-e au centre de support, vous assurez le support 2^e niveau sur les technologies liées à la gestion des postes de travail.

Exigences: Formation professionnelle supérieure (Université, HEG, HES) en informatique ou expérience jugée

équivalente. Vous justifiez d'au moins 3 années d'expérience en tant qu'administrateur-trice système dans le cadre de virtualisation d'applications et de postes de travail au moyen de technologies VMware.

Vous avez l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, d'excellentes capacités d'analyse des paramètres complexes et variés, un très bon esprit de synthèse, une capacité à assumer une charge de travail importante. Vous êtes motivé-e à vous former et à évoluer dans votre travail quotidien.

Traitement: Classe 13.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, téléphone 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Administrateur-trice Système », jusqu'au 22 novembre 2013.

www.jura.ch/emplois



En prévision du départ de la titulaire, le Service de la population met au concours le poste d'

officier-ère de l'état civil

Mission: Dans le cadre de vos fonctions, vous assurez les tâches inhérentes à l'Office, en particulier la tenue du registre de l'état civil, les procédures et célébrations de mariage ainsi que les enregistrements de partenariat. Vous travaillez au sein d'une petite équipe et êtes en relation quotidienne avec la population autochtone et étrangère. Vous collaborez avec l'autorité de surveillance et la cheffe de l'Office. Pragmatique, vous êtes également doté-e d'un esprit d'équipe et de bonnes facultés d'élocution.

Exigences: Vous êtes titulaire d'un diplôme d'employé-e de commerce ou d'une formation jugée équivalente, complété par un brevet fédéral d'officier-ère de l'état civil (lequel peut s'acquérir en cours d'emploi). Vous maîtrisez les outils informatiques usuels. L'aisance rédactionnelle, le sens de l'organisation et des relations humaines sont des qualités requises. Des connaissances de l'allemand sont souhaitées et la maîtrise d'autres langues constituent un atout. Vous êtes titulaire du permis de conduire et disposez d'un véhicule. Dans le cadre de vos fonctions, vous pouvez être appelé-e à renforcer ponctuellement l'effectif du bureau des passeports et des légalisations.

Traitement: Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Marcel Ryser, chef du Service de la population, téléphone 032 420 56 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Officier-ère de l'état civil », jusqu'au 15 novembre 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA  **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**



A la suite du départ de la titulaire et en vue du renforcement du secrétariat, le Service de l'enseignement met au concours un poste de

secrétaire

Mission: D'une part, vous êtes responsable du courrier et du suivi des travaux administratifs du chef de Service, ainsi que du suivi du courrier du Service en général.

D'autre part, vous gérez, au sein de la Section intégration du Service de l'enseignement et en collaboration avec son secrétariat, le processus d'attribution des mesures péda-go-thérapeutiques et le traitement des paiements relatifs à l'enseignement spécialisé.

Exigences: Vous êtes au bénéfice d'une formation commerciale ou d'un diplôme d'assistant-e de direction (ou formation jugée équivalente). Vous pouvez attester de plusieurs années d'expérience de secrétariat ou d'assistance de direction et d'une bonne maîtrise des outils informatiques. Une bonne maîtrise écrite et orale de l'allemand serait un avantage, ainsi que de bonnes connaissances de l'anglais. Vous avez des aptitudes à travailler en équipe, de bonnes compétences de communication et de la rigueur dans la gestion des dossiers.

Traitement: Classe 6.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Fabien Crelier, chef du Service de l'enseignement, téléphone 032 420 54 14.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire SEN », jusqu'au 15 novembre 2013.

www.jura.ch/emplois

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura. **Service organisateur/Entité organisatrice:** Service de l'informatique, à l'attention de Matthieu Lachat, route de Moutier 109, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 59 00, fax 032 420 59 01.

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:

Selon l'adresse indiquée au point 1.1.

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 19.11.2013.

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 9.12.2013 **Heure:** 16 heures. **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres: 10.12.2013, Heure: 14 heures. Ville: Delémont. Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur: Canton.

1.7 Mode de procédure choisi: Procédure ouverte.

1.8 Genre de marché: Marché de services.

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux: oui.

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de services: Autres services.

Catégorie de services CPC: [7] Traitement des données et activités apparentées.

2.2 Titre du projet du marché: Acquisition de licences VMware.

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 48000000 - Logiciels et systèmes d'information.

2.5 Description détaillée des tâches: La RCJU souhaite faire l'acquisition de licences concurrente VMware Horizon View 5 dans le cadre du projet de virtualisation des postes de travail informatique. Cela concerne l'ensemble des départements et services de l'administration jurassienne et les entités actuelles et futures pouvant être gérées informatiquement selon des conventions.

2.6 Lieu de la fourniture du service: Service de l'informatique (SDI) à Delémont.

- 2.7 **Marché divisé en lots?** non.
- 2.8 **Des variantes sont-elles admises?** non.
- 2.9 **Des offres partielles sont-elles admises?** non.
- 2.10 **Délai d'exécution:** 30 jours depuis la signature du contrat.
3. **Conditions**
- 3.1 **Conditions générales de participation**
Selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 **Cautions/garanties:** Selon l'article 21, alinéa 2, de la loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** Voir le dossier d'appel d'offres.
- 3.5 **Communauté de soumissionnaires:** La formation de consortium n'est pas admise.
- 3.6 **Sous-traitance:** La sous-traitance n'est pas admise.
- 3.7 **Critères d'aptitude:** Conformément aux critères cités dans les documents.
- 3.8 **Justificatifs requis:** Conformément aux justificatifs requis dans les documents.
- 3.9 **Critères d'adjudication:** Conformément aux critères cités dans les documents.
- 3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: Aucun.
Conditions de paiement: Aucun émoluments de participation n'est requis.
- 3.11 **Langues acceptées pour les offres:** Français.
- 3.12 **Validité de l'offre:** 3 mois à partir de la date limite d'envoi.
- 3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres:**
Sous www.simap.ch.
Langues du dossier d'appel d'offres: Français.
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
4. **Autres informations**
- 4.3 **Négociations:** Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.5 **Autres indications**
L'adjudicateur se réserve le droit d'interrompre ou d'abandonner à tout moment et sans frais la procédure de l'appel d'offres, si des autorisations lui étaient refusées, en cas d'opposition au projet ou de refus de crédit par les autorités publiques, ou pour tout autres motifs prévus par la loi cantonale sur les marchés publics (LMP) du 21 octobre 1998. L'exécution du marché sera échelonnée dans le temps, sans plan défini préalablement ni volume d'acquisition garanti par le pouvoir adjudicateur.
- 4.7 **Indication des voies de recours**
Selon l'article 62 de l'ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Avis divers

Syndicat d'épuration Delémont et environs

Assemblée des délégués du SEDE

jeudi 21 novembre 2013, à 19h30, à l'Hôtel de Ville de Delémont (salle du Conseil de ville, 2^e étage).

Ordre du jour:

1. Ouverture – Salutations.
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 12 juin 2013.
3. Rapport du président de la commission du SEDE.
4. Budgets d'exploitation et d'investissements 2014: présentation, discussion, décision.
5. Divers.

Soyhières, le 30 octobre 2013.

Secrétariat du SEDE.

Arrondissement de sépulture des Breuleux

Assemblée ordinaire

Les électrices et les électeurs de l'Arrondissement de sépulture des Breuleux sont convoqués en assemblée ordinaire mardi 19 novembre 2013, à 20 heures, à la salle paroissiale des Breuleux, route de France 2.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.
2. Discuter et voter le budget pour l'exercice 2014.
3. Divers et imprévu.

Le budget mentionné sous chiffre 2 est déposé au secrétariat durant les délais légaux.

Les Breuleux, le 25 octobre 2013.

Secrétariat de l'Arrondissement de sépulture.

Thermoréseau-Porrentruy S.A.

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

vendredi 22 novembre 2013, à 18 heures, au Centre paroissial, rue du Temple 17, à Porrentruy.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée générale.
 - 1.1 Salutations du président.
 - 1.2 Nomination du secrétaire de l'assemblée et des scrutateurs.
 - 1.3 Procès-verbal de la dernière assemblée (5 octobre 2012).
2. Rapport d'activité et comptes annuels.
 - 2.1 Rapport de gestion.
 - 2.2 Présentation des comptes du 14^e exercice (2012-2013).
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision.
 - 2.4 Approbation des comptes.
Le Conseil d'administration propose de prendre acte des différents rapports qui sont soumis à l'assemblée et d'approuver les comptes du

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

14^e exercice ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice soit:

- Attribution à la réserve générale Fr. 100.–
- Report à compte nouveau Fr. 9712.–
- Fr. 9812.–

3. Décharge au Conseil d'administration.

3.1 Le Conseil d'administration propose que ses membres reçoivent décharge pour le 14^e exercice (2012-2013).

4. Elections statutaires.

4.1 Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2013-2014.

5. Projets en cours.

5.1 Extensions du réseau.
5.2 Projet de nouvelle centrale.

6. Clôture.

6.1 Clôture de l'assemblée.

Porrentruy, le 30 octobre 2013.



Loterie Romande
Case postale 6744 • CH-1002 Lausanne
Tél. + 41 21 348 13 13
Fax + 41 21 348 13 14
www.loro.ch

TABLEAUX DES LOTS DES BILLETS SÉCURISÉS À PRÉTIAGE

Super Dico		Tranche de 500 000 billets à 20.–	
dès série 49607		Valeur d'émission: 10 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	500 000.– =	500 000.–
1	x	100 000.– =	100 000.–
1	x	77 777.– =	77 777.–
1	x	50 000.– =	50 000.–
1	x	30 000.– =	30 000.–
3	x	20 000.– =	60 000.–
3	x	10 000.– =	30 000.–
10	x	5 000.– =	50 000.–
10	x	2 000.– =	20 000.–
150	x	1 000.– =	150 000.–
32	x	700.– =	22 400.–
200	x	500.– =	100 000.–
200	x	250.– =	50 000.–
1 000	x	200.– =	200 000.–
2 500	x	100.– =	250 000.–
1 000	x	70.– =	70 000.–
17 000	x	50.– =	850 000.–
17 000	x	40.– =	680 000.–
18 000	x	30.– =	540 000.–
140 000	x	20.– =	2 800 000.–
20 000	x	10.– =	200 000.–
10 000	x	7.– =	70 000.–
227 113	billets gagnants	=	6 900 177.–
45.42%		=	69.00%

Joyeuses Fêtes		Tranche de 200 000 billets à 30.–	
dès le 3 décembre 2013		Valeur d'émission: 6 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	100 000.– =	100 000.–
1	x	30 000.– =	30 000.–
3	x	10 000.– =	30 000.–
121	x	1 000.– =	121 000.–
120	x	500.– =	60 000.–
1 000	x	100.– =	100 000.–
6 000	x	60.– =	360 000.–
12 000	x	50.– =	600 000.–
7 500	x	40.– =	300 000.–
73 300	x	30.– =	2 199 000.–
100 046	billets gagnants	=	3 900 000.–
50.02%		=	65.00%

Eskimo		Tranche de 480 000 billets à 5.–	
dès le 6 novembre 2013		Valeur d'émission: 2 400 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	50 000.– =	50 000.–
1	x	10 000.– =	10 000.–
1	x	5 000.– =	5 000.–
10	x	1 000.– =	10 000.–
42	x	500.– =	21 000.–
200	x	200.– =	40 000.–
800	x	100.– =	80 000.–
3 200	x	50.– =	160 000.–
3 200	x	25.– =	80 000.–
7 200	x	20.– =	144 000.–
4 800	x	15.– =	72 000.–
33 600	x	10.– =	336 000.–
67 200	x	5.– =	336 000.–
120 255	billets gagnants	=	1 344 000.–
25.05%		=	56.00%

3 Souhais		Tranche de 420 000 billets à 4.–	
dès le 31 décembre 2013		Valeur d'émission: 1 680 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	40 000.– =	40 000.–
1	x	10 000.– =	10 000.–
1	x	5 000.– =	5 000.–
10	x	1 000.– =	10 000.–
20	x	500.– =	10 000.–
77	x	200.– =	15 400.–
480	x	100.– =	48 000.–
199	x	80.– =	15 920.–
200	x	60.– =	12 000.–
120	x	54.– =	6 480.–
1 000	x	50.– =	50 000.–
1 000	x	40.– =	40 000.–
1 000	x	30.– =	30 000.–
3 000	x	20.– =	60 000.–
3 000	x	16.– =	48 000.–
18 000	x	10.– =	180 000.–
19 000	x	8.– =	152 000.–
52 000	x	4.– =	208 000.–
99 109	billets gagnants	=	940 800.–
23.60%		=	56.00%

Bankize		Tranche de 420 000 billets à 10.–	
dès le 6 novembre 2013		Valeur d'émission: 4 200 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	200 000.– =	200 000.–
1	x	50 000.– =	50 000.–
1	x	20 000.– =	20 000.–
2	x	10 000.– =	20 000.–
2	x	5 000.– =	10 000.–
2	x	2 000.– =	4 000.–
10	x	1 000.– =	10 000.–
20	x	500.– =	10 000.–
25	x	250.– =	6 250.–
50	x	200.– =	10 000.–
202	x	125.– =	25 250.–
1 001	x	100.– =	100 100.–
1 080	x	80.– =	86 400.–
2 000	x	60.– =	120 000.–
4 200	x	50.– =	210 000.–
2 100	x	40.– =	84 000.–
6 300	x	30.– =	189 000.–
6 300	x	25.– =	157 500.–
23 100	x	20.– =	462 000.–
14 700	x	15.– =	220 500.–
47 250	x	10.– =	472 500.–
10 500	x	5.– =	52 500.–
118 847	billets gagnants	=	2 520 000.–
28.30%		=	60.00%

Fiesta		Tranche de 405 000 billets à 10.–	
dès le 31 décembre 2013		Valeur d'émission: 4 050 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	200 000.– =	200 000.–
1	x	20 000.– =	20 000.–
1	x	10 000.– =	10 000.–
3	x	5 000.– =	15 000.–
12	x	1 000.– =	12 000.–
24	x	500.– =	12 000.–
240	x	200.– =	48 000.–
48	x	120.– =	5 760.–
120	x	110.– =	13 200.–
1 200	x	100.– =	120 000.–
600	x	80.– =	48 000.–
600	x	70.– =	42 000.–
600	x	60.– =	36 000.–
3 000	x	50.– =	150 000.–
1 500	x	40.– =	60 000.–
5 700	x	30.– =	171 000.–
3 300	x	25.– =	82 500.–
31 800	x	20.– =	636 000.–
22 500	x	15.– =	337 500.–
41 100	x	10.– =	411 000.–
112 350	billets gagnants	=	2 429 960.–
27.74%		=	60.00%



La vente de billets ainsi que la délivrance de gains aux personnes de moins de 16 ans est rigoureusement interdite.

Les lots jusqu'à Fr. 200.– (optionnellement jusqu'à Fr. 1 000.–) sont payés par les points de vente. Les autres lots sont délivrés par la Loterie Romande à réception du billet dûment complété. La prescription des lots intervient six mois après la date limite de vente figurant sur les billets. L'acquéreur de billets se soumet au « Règlement général des billets sécurisés à prétiage » et, cas échéant, au règlement spécifique du billet. Ceux-ci sont disponibles auprès du siège central de la Loterie Romande ainsi que sur son site internet.



NOUVEAU DANS NOTRE RÉGION JURA / JURA-BERNOIS

**Des particuliers vous ouvrent leurs portes !
Visitez des chauffages à bois de maisons individuelles**



Samedi 9 novembre 2013, 10h00-12h00 et 14h00-16h00

Toutes les informations nécessaires sur notre site internet
www.energiebois-interjura.ch ou au tél 032 941 34 49

NOUVEAU DANS NOTRE RÉGION JURA / JURA-BERNOIS



**Rénovation : enjeux,
choix techniques et constructifs**

Public cible :
Architectes et planificateurs de travaux.

Programme :

- Introduction
- Principes généraux
- Détails spécifiques et conception
- Exemples pratiques

Coût :
CHF 460.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :
19 novembre 2013 – Yverdon-les-Bains
8h30 – 12h00 +
13h00 – 17h30



 Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



**Aération des bâtiments
Module 2**
MINERGIE® Dimensionnement et conception de l'installation

Public cible :
Prioritairement les ingénieurs et les installateurs en ventilation,
puis les architectes désireux d'en connaître d'avantage
ou de planifier eux-mêmes l'aération douce.

Programme :

- Dimensionnement
- Types de systèmes d'aération
- Composants de l'installation
- Points particuliers

Coût : CHF 230.- (documentation et pause-café compris)

Date, lieu :
21.11.2013 – Yverdon-les-Bains
8h30 – 12h30



 Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Aération des bâtiments

Module 3

Réalisation et suivi de chantier

Public cible :
Prioritairement les ingénieurs et installateurs en ventilation, puis les architectes désireux de savoir comment réaliser et suivre un chantier relatif à une installation d'aération.

Programme :

- Dimensionnement
- Types de systèmes d'aération
- Composants de l'installation
- Points particuliers

Coût : CHF 230.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
21 novembre 2013 – Yverdon-les-Bains

13h30 – 17h30



 Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Aération des bâtiments

Module 4

Mesurage et équilibrage d'une installation d'aération à double flux

Public cible :
Concepteurs en ventilation, installateurs, architectes.

Programme :

- Introduction relatif à la mesure
- Présentation des bancs d'essais et des appareils de mesure
- Exercices de mesures
- Equilibrage aérolitique
- Réseaux de gaines et étanchéité
- Synthèse

Coût : CHF 250.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
26.11.2013 – Yverdon-les-Bains

13h15 – 17h30



 Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Aération des bâtiments

Module 5 - Acoustique

Public cible :
Concepteurs en ventilation, installateurs, architectes.

Programme :

- Théorie de base, normes et législation
- Problématique du bruit et défauts types
- Précautions à prendre
- Composants appropriés

Coût : CHF 250.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
28.11.2013 – Yverdon-les-Bains

13h15 – 17h30



 Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch